

PROCES-VERBAL
du CONSEIL D'ECOLE de Candé-sur-Beuvron
8 novembre 2022
(18h00 / 20h00)

Étaient présents à la réunion :

Identité	Qualité / fonction
M. LEPINARD	I.E.N. de la circonscription de Blois V
Mme CADOUX Eva M. CONDÉ Vincent Mme GRABOWSKI Isabelle Mme CHEVALLAY	Représentants des parents d'élèves de l'école.
M. LEDOUX Mme OLOMBEL	Maire de <i>Candé/Beuvron</i> . Secrétaire des affaires scolaires
Mmes BOUCHET, BOUQUET, CORABOEUF, PRUD'HOMME & LIGER. Mme Hébert, maîtresse G	Enseignants de l'école primaire de <i>Candé/Beuvron</i> . Enseignante du RASED de secteur.

Étaient excusées :

Identité	Qualité / fonction
Mme CHAINE Pauline	Enseignante assurant un quart temps sur la classe de Mme LIGER

Ordre du jour :

- 1/ Présentation des membres du Conseil d'école de Candé/Beuvron
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 7 juin 2022
- 3/ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 7 octobre 2022
- 4/ Effectifs, répartitions et équipe enseignante à la date du 8 novembre 2022
- 5/ Vote du règlement intérieur
- 6/ Présentation du *R.A.S.E.D. Montrichard*
- 7/ Education à la sexualité à l'école primaire
- 8/ Consultation sur l'école : notre école, faisons-la ensemble
- 9/ Projet pHARe
- 10/ Sécurité
- 11/ Bilan financier de la coopérative scolaire
- 12/ Travaux d'été
- 13/ Questions diverses

Décisions :

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 7 juin 2022

Aucune objection n'est émise sur le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022. Il sera mis en ligne sur le site de l'école.

Point n°3 : Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 7 octobre 2022

Huit parents d'élèves candidats sont élus : 5 titulaires et 3 suppléants. Le taux de participation est un peu plus élevé que les années passées : 52,73 % (43,2 % en octobre 2021).

Madame CORABOEUF remercie Madame BOUCHET d'avoir collé les adresses sur les enveloppes pour simplifier le vote des parents.

Le **décret n°2019-838 du 19 août 2019** visant à simplifier le fonctionnement des instances des établissements scolaires et l'**arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985** relatif au conseil d'école ont modifié l'organisation des élections scolaires. En effet, dans le 1er et 2nd degrés, il existe dorénavant **une possibilité de vote exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école ou du chef d'établissement, après consultation du conseil d'école ou du conseil d'administration.**

A l'unanimité, nous conduirons le vote exclusivement par correspondance pour les futures élections de représentants de parents.

Point n°4 : Effectifs, répartitions et équipe enseignante à la date du 8 novembre 2022

A la date du 8 novembre 2022, l'école compte 119 élèves : 11 élèves de plus que les effectifs anticipés en février 2022 dont 6 en PS/MS.

Répartitions : 15 PS, 14 MS, 11 GS, 21 CP, 12 CE1, 15 CE2, 22 CM1 et 9 CM2.

<i>Classes</i>	PS-MS	GS-CP	CP-CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
<i>Enseignantes</i>	Mme BOUQUET	Mme PRUD'HOMME	Mme CORABOEUF / Mme LIGER	Mme BOUCHET	Mme. LIGER / Mme CHAINE
<i>PS</i>	15				
<i>MS</i>	14				
<i>GS</i>		11			
<i>CP</i>		11	10		
<i>CE1</i>			12		
<i>CE2</i>				15	
<i>CM1</i>				8	14
<i>CM2</i>					9
Total	29	22	22	23	23

Une nouvelle inscription en PS est prévue en janvier, ce qui fera 30 PS/MS. A ce jour, il est envisagé 8 inscriptions d'élèves de PS à la rentrée de septembre 2023.

Point n°5 : Vote du règlement intérieur

Le règlement proposé pour cette année scolaire ainsi que la *Charte de la laïcité* ont été adressés par voie électronique avant la réunion pour que chaque membre puisse en prendre connaissance. Le règlement est fondé sur le règlement départemental type (version 2015).

Modification apportée : Il a été enlevé au point 1.4.3 : « Un laissez passer (carte de couleur) sera alors remis à l'enfant. »

Le règlement proposé est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'école ; pour les familles n'ayant pas accès à Internet, une version papier du règlement sera donnée sur simple demande.

Un « accusé de lecture », à signer par chaque parent, sera soumis aux familles des élèves afin de savoir s'ils ont bien pris connaissance du règlement et de la *Charte de la laïcité*.

Point n°6 : Présentation du R.A.S.E.D. Montrichard

Le RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté) de secteur a pour école de rattachement l'école élémentaire de Montrichard et intervient sur un secteur d'environ 1 300 élèves.

Il est composé de Mme CHOQUEUX (psychologue scolaire qui peut effectuer des bilans, voire de courts suivis, peut rencontrer les familles et les orienter vers des aides extérieures si cela apparaît judicieux), M. CROMBÉ (maître E, enseignant chargé de l'aide pédagogique qui travaille généralement en petits groupes, notamment sur des questions de méthodologie et qui vise à créer une dynamique positive dans le travail scolaire) et Mme HÉBERT (maîtresse G, enseignante chargée de l'aide relative à des difficultés à dominante relationnelle ; elle travaille par la médiation du jeu et vise à faire de l'enfant un élève en développant le plaisir d'apprendre).

Le RASED est sollicité par les enseignants, puis un accompagnement auprès d'élèves concernés ou un bilan peut être réalisé. Dans tous les cas, les familles sont informées du travail effectué avec les élèves. Mme CHOQUEUX peut aussi être directement sollicitée par une famille. Un délai est possible entre les demandes et la réponse apportée par le RASED.

Après avoir présenté le RASED, Madame HÉBERT explique travailler en relation avec les enseignants, qui parfois rédigent une demande d'aide si besoin pour un élève en particulier, mais le RASED peut également intervenir sur un groupe classe.

Point n°7 : Education à la sexualité à l'école primaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.

Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Cf. Progression cycles Annexe 1

L'infirmière scolaire interviendra également auprès des CM2 fin novembre pour évoquer ce sujet en abordant entre autres le thème de la puberté.

Point n°8 : Consultation sur l'école : notre école, faisons-la ensemble

Le conseil national de la refondation lance une concertation « Notre école faisons-la ensemble ». L'objectif est de faire émerger dans le cadre de concertations locales (élèves, familles, personnels, élus locaux, représentants d'associations...) des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

Il s'agit d'une démarche volontaire, collective et ouverte dans le temps : elle peut en effet être initiée par les équipes à tout moment.

Monsieur Lépinard intervient pour expliquer que ce projet a été proposé par le nouveau ministre de l'Education Nationale pour une durée de 5 ans avec un budget de 500 millions d'euros. Dès la première année, 150 millions d'euros seront alloués. Chaque établissement peut faire, s'il le souhaite une proposition d'innovation pédagogique en rédigeant un projet au cours de ces 5 années. Les projets retenus pourront ainsi bénéficier d'une aide financière par l'Education Nationale.

Point n°9 : Projet pHARe

Qu'est-ce que le programme pHARe ?

C'est un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements depuis la rentrée 2021.

En quoi consiste pHARe ?

Mesurer le climat scolaire.

Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.

Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.

Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

Comment ?

Impliquer les personnels et les élèves

Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

Mobiliser les instances de démocratie scolaire

Suivre l'impact de ces actions.

Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

La circonscription Blois V a mis en place une équipe bien-être pour intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation. Cette équipe est composée de divers acteurs coordinateurs formés (psychologue, CPC, directeur...).

« Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève ».

Monsieur LÉPINARD explique que ce programme est mis en place avec la formation des acteurs de l'équipe ressource. Cinq personnels ressources par circonscription du 1er degré sont formés à leur prise en charge des situations de harcèlement via la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP). Cette méthode, non blâmante, se caractérise par une méthode d'échanges afin d'engager les intimidateurs dans la mise en place d'actions pour mettre fin au harcèlement tout en apportant à l'élève cible, un soutien garantissant sa sécurité et son bien-être à l'école. 10 heures d'apprentissages par an, sont prévues, du CP à la 3ème, consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves. Des vidéos sont en cours de préparation pour aider à cet apprentissage. Il existe également la journée du harcèlement. Des actions de sensibilisation auprès des familles peuvent également être proposées.

A ce propos, Madame CORABOEUF rappelle que le 15 novembre est organisée une intervention de l'équipe mobile de Sécurité en commun avec d'autres écoles sur la prévention harcèlement et réseaux sociaux. Peu de retours positifs sur notre école.

Monsieur LÉPINARD précise que l'équipe mobile de Sécurité, placée sous l'autorité du recteur, peut intervenir également dans les écoles sur demande.

Dans les classes de GS/CP et CP/CE1, des séances de sensibilisation en éducation morale et civique seront menées à partir de courtes vidéos.

Dans la classe de CE2/CM1, les élèves participeront à un atelier d'écriture pour développer l'empathie avec l'intervention de Madame HÉBERT sur 8 séances d'une demi-heure par semaine à partir de lundi 14 novembre.

Point n°10 : Sécurité

Le PPMS AI (PPMS Attentat-Intrusion) a été rédigé le 7 octobre 2022 et adressé le 10 octobre à l'IEN de la circonscription de Blois V.

Un exercice PPMS AI est à réaliser avant le 17 décembre 2022 ; un exercice PPMS-RM départemental sera réalisé courant février 2023.

Un exercice incendie a été effectué le 7 octobre 2022. L'exercice s'est bien déroulé ; une fiche d'observation de l'exercice a été rédigée et consignée.

Points n°11 : Bilan financier de la coopérative scolaire.

Mme BOUQUET présente un bilan des comptes de la coopérative scolaire pour l'exercice 2021/2022 :

Dépenses : Total : **3 560,01€** réparties de la façon suivante :

- Assurances : 29 €
- Cotisations versées à l'OCCE : 249,40 €
- Achats de produits à vendre (chocolats, photos de classe): 328,91 €
- Sorties (entrées, activités, bus) ou matériel éducatif : 2 932,70 €
- Frais bancaires : 20 €

- Recettes : Total : 4 545,30 € réparties de la façon suivante :
 - Subvention de la mairie : 2 770 €
 - Participation des familles (cotisation à l'OCCE, ou participation au coût d'un voyage) : 0 €
 - Vente de produits (chocolats, photos de classe...) : 1775,30 €

Résultat de l'année scolaire 2020-2021 : + 985,29 €

- Solde au 31 août 2022 : 12 679,77 €

Les comptes, vérifiés par l'OCCE, sont consultables à l'école sur demande.

Madame PRUD'HOMME précise que sur le compte de coopérative scolaire aucune participation des familles n'apparaît puisque l'année dernière les familles ont versé leur participation sur le compte USEP. En effet, lorsque les écoles font des activités avec cette association, il faut payer avec le compte USEP de l'école. Pour rappel, l'année dernière toutes les classes ont fait des projets avec l'USEP : 123 USEP Maternelle (PS-MS et GS), Savoir rouler (CP, CE1 et CE2), Petite étoile (CE1-CE2) et Étoile cyclo (CM1-CM2).

Point n°12 : Travaux d'été

Classe de Mme Bouquet : ajouter 3 étagères à un meuble

Classe de Mme Prud'homme : installer le tableau à craies qui était dans la salle d'arts visuels. Monter 11 petites tables avec casiers et 11 chaises correspondantes.

Classe de Mme Bouchet et CM1-CM2 : chaises à souder. Baguettes de tables à recoller.

Entrée : accrocher le cadre avec le maillot de foot gagné en juin 2022 lors de la participation au projet le foot à l'école dans le couloir du bâtiment du bas.

L'équipe enseignante remercie la mairie et son personnel pour les travaux réalisés durant l'été.

Point n°13 : Questions diverses

1/ Suite à l'intervention de la gendarmerie mi-octobre, les enfants ont remonté des inquiétudes à leurs parents.

Il semble que la présence des gendarmes n'ait pas été expliquée clairement aux enfants, qui ont donc imaginé toutes sortes de choses.

Est-il possible de mieux communiquer aux enfants sur ce type d'événement extraordinaire ?

Les enseignantes ont elles-mêmes été prises au dépourvu lors de la visite du gendarme sur deux temps de récréation.

Madame BOUCHET précise qu'il arrive régulièrement que les gendarmes viennent dans l'école, mais que jusqu'ici, cela n'avait alors jamais posé de problèmes. Les enseignantes ont rassuré sans pouvoir entrer dans les détails puisque cela ne regardait que les enseignantes.

2/ En cours moyen, on a parlé aux élèves d'avoir peu d'évaluation tout au long de l'année.

Est-ce réellement les préparer aux collèges ou les évaluations sont nombreuses et fréquentes (habituations à l'apprentissage régulier) ?

C'est une question d'ordre pédagogique et chaque enseignant a le choix de ses modalités d'évaluations. Madame Liger expliquera jeudi 10 novembre à sa réunion son organisation.

3/ La situation Covid ayant évoluée, l'ouverture de deux portails différents va-t-elle rester en place ?

(Un seul portail favorisait légèrement plus d'échanges entre parents et avec les enseignantes par le passé.)

Depuis la situation COVID, nous avons gardé les deux portails parce que nous trouvons que les entrées et les sorties sont plus fluides et plus sécurisantes.

Quand il n'y avait que le grand portail, il n'y avait qu'une enseignante d'élémentaire présente alors que maintenant deux enseignantes sont présentes (une au petit et une au grand) et chaque enseignante d'élémentaire est au petit portail ou dans la cour à tour de rôle dans la semaine. Nous garderons donc les deux portails pour cette année.

Nous prenons en compte votre demande pour la rentrée 2023 pour un éventuel changement.

4/ Pour récupérer son enfant à la garderie, est-il toujours nécessaire pour les employés de venir ouvrir systématiquement la porte ?

Auparavant, les parents pouvaient rentrer dans l'école pour aider leur enfant à s'habiller, facilitant le travail des employés.

Monsieur LEDOUX explique que nous sommes toujours en Vigipirate et que les parents souhaitaient plus de sécurité, c'est pour cela que cette organisation a été mise en place.

Madame OLOMBEL précise que de nombreux parents laissaient, à l'époque, la porte grande ouverte en partant et que certains enfants auraient pu s'échapper. De plus, cette année, il y a beaucoup d'enfants qui fréquentent la garderie et que c'est plus sécurisant que la porte reste fermée à clé.

Monsieur Ledoux souhaite aborder deux points supplémentaires :

- Le premier est que les filles du bâtiment du bas abîment les toilettes : deux sont cassés. Les enseignantes n'étaient pas au courant et vont en parler à leurs élèves.

- Le second est qu'il y a une grosse consommation de fioul et qu'il faut trouver un compromis entre l'aération et le chauffage. Madame CHEVALLAY propose deux solutions (le capteur de CO2 ou les purificateurs d'air avec traitement UV pour éviter de refroidir la température par aération). Monsieur LEDOUX dit que non, qu'il faut continuer d'aérer.

Monsieur LÉPINARD remercie Madame BOUCHET d'avoir fait la direction lorsque Madame TERWAGNE est partie et remercie également Madame CORABOEUF d'assurer cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il explique que Madame TERWAGNE ne peut plus revenir dans l'école pour des raisons psychologiques. Elle a repris une classe dans une autre école, sans direction. L'Éducation Nationale lui a trouvé une porte de sortie. En revanche, elle est toujours titulaire du poste de direction de l'école de Candé-sur-Beuvron et devra participer au mouvement pour avoir un autre poste ailleurs et laisser officiellement le poste de direction à un autre enseignant. En revanche, si elle n'a pas de poste au mouvement, dans tous les cas, elle ne reviendra pas, elle sera exfiltrée : l'Éducation Nationale lui proposera dans tous les cas autre chose.

La séance est levée à 19h12

Prochaine réunion du Conseil d'école : 14 mars 2023.

Signature de la secrétaire de séance :
Mme Bouquet

Signature de la directrice par intérim :
Mme Coraboeuf

Annexe 1 : Progression de cycles EAS : Education à la sexualité

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<p>JE SUIS UNE PERSONNE Mes émotions</p> <p>LE SOUCI DE SOI Prendre soin de son corps (l'hygiène)</p> <p>RESPECT D'AUTRUI la différence</p>	<p>LE SOUCI DE SOI Protéger sa santé (le sommeil)</p> <p>LA SÉCURITÉ Veiller à sa sécurité</p> <p>RESPECT D'AUTRUI (le handicap)</p> <p>FILLES ET GARÇONS valeurs de la république : L'égalité entre les filles et les garçons.</p>	<p>SOI ET LES AUTRES Trouver sa place dans un groupe</p> <p>LA SÉCURITÉ Réagir en cas de danger (permis piéton)</p> <p>RESPECT D'AUTRUI Atteintes à la personne (racisme)</p> <p>FILLES ET GARÇONS culture civique :Les préjugés les stéréotypes et les croyances</p>	<p>IDENTIFIER ET EXPRIMER LES EMOTIONS ET LES SENTIMENTS Qu'est-ce que je ressens ?</p> <p>LE SOUCI DE SOI Que signifie se tenir bien ?</p> <p>RESPECT D'AUTRUI Le respect, pourquoi ?</p> <p>LA SÉCURITÉ Comment être responsable dans la rue ?</p> <p>CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination L'égalité entre les filles et les garçons</p> <p>SCIENCES ET TECHNOLOGIE Cycle de vie des animaux</p>	<p>IDENTIFIER ET EXPRIMER LES EMOTIONS ET LES SENTIMENTS Comment j'exerce mon jugement ?</p> <p>LE SOUCI DE SOI Les écrans, pour quoi faire ?</p> <p>RESPECT D'AUTRUI Qu'est-ce qu'un préjugé ?</p> <p>LA SÉCURITÉ Comment porter secours ?</p> <p>CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE Valeurs de la république : valeurs et principes Traitement de l'information et éducation aux médias</p> <p>SCIENCES ET TECHNOLOGIE Changement du corps à la puberté Rôle des sexes dans la reproduction</p>